

Subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogec saint-Louis à Montargis (4 Pages)

**SCI du Château de Montargis
capital variable
RCS Orléans : D 381 506 278 00013 Code NAF 6820 B
Siège social : 3 place du château
B.P 40 234
45202 Montargis Cedex**

DSDEN du Loiret

Monsieur Philippe Ballé
Directeur académique
19 rue Eugène Vignat
45043 Orléans cedex 1

Montargis le 14 janvier 2021

LRAR N° 1A 169 295 2941 6

Objet : subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogec saint-Louis à Montargis

Monsieur le Directeur,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier dans l'espoir qu'il vous sera remis, que vous aurez le temps de le lire et qu'il reçoive une réponse de votre part.

Nous avons informé la Chambre régionale des comptes du Centre Val de Loire en 2013 et la 3^{ème} chambre de la Cour des comptes (pièce jointe) des turpitudes de notre ancien locataire, l'ogec saint-Louis de Montargis (Loiret), gestionnaire d'un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat, qui a obtenu de 2002 à 2014 des subventions d'investissements pour 1,3 M€ sur un total de 3 M€, de la part du Conseil départemental du Loiret et de la Région Centre Val de Loire en présentant de fausses délibérations de notre société pour les obtenir tout en se prétendant propriétaire et en usurpant notre signature.

C'est la direction financière du Conseil départemental du Loiret, autre fois Conseil général du Loiret, qui, en novembre 2012 nous interrogea sur les faits que l'ogec avait pris pour habitude de présenter de trois baux ayant trois propriétaires mais réunis en un seul bail et un seul propriétaire, notre société !!

Nous avons porté plainte auprès de M. le Procureur de la République à Montargis, et informé la Chambre régionale des comptes ainsi que le Rectorat. En raison du caractère catholique et de la perception de notre société, l'ogecs aint-Louis bénéficia d'un non-lieu ; Notre société fit appel. La chambre d'accusation de la Cour d'appel d'Orléans a reconnu (2018) qu'il avait « altéré la vérité » mais à juger que les contrats (conformes à la Loi de 1994) n'étaient pas valables juridiquement et donc a confirmé le non-lieu.

Subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogec saint-Louis à Montargis (4 Pages)

Ces mêmes collectivités ont suspendu leurs aides et le Conseil départemental les a, quant à lui, suspendues pour tous les ogec du département du Loiret.

Monsieur le Directeur, pour les habitants de l'agglomération proche plus ou moins de cette affaire:

- 1- Comment est-il possible que cet Ogec bénéficie toujours de la Loi Debré alors qu'il a trompé l'Etat ?
- 2- Comment se fait-il que cet ogec puisse être encore sous contrat d'association avec l'Etat alors que son primaire (64 élèves) ne dispose pas et depuis plus de 5 ans de 24 élèves par classe, sans compter la Maternelle qui compte 15 élèves ;
- 3- et qu'il en est de même pour son collège d'enseignement général (124 élèves) à deux classes par niveau de même que son école professionnelle (100 élèves) ?
- 4- Comment se fait-il que cet Ogec, reconnu par le rectorat en octobre 2016 lors d'une réunion en Préfecture d'Orléans comme devant être fermé en raison de ses effectifs, effectifs dont le placement dans le public ne posait aucun problème, puisse fonctionner en 2021 sous subventions alors que l'Etat et l'Education nationale ont de gros besoins et qu'il a fraudé.

Par ailleurs ses bilans sont faux et malgré les décisions de la CADA ne sont toujours pas publiés au J.O.

Il convient que vous portiez à la connaissance des habitants de l'agglomération montargoise les raisons qui vous motivent à maintenir les subventions Loi Debré à cet établissement malgré les constats du rectorat (2016) soi-même et les moments de grande difficulté budgétaire et de fermetures de classes dans le public que subit l'Education Nationale. Dans réponse de votre part par tous moyens à votre convenance nous lancerons une pétition avec les parents d'élèves du public.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre très haute et très respectueuse considération.

Fonds de dotation château royal de Montargis, gérant
p/o Jean Fournier

PJ : Copie du courrier adressé à M. le Président de la 3^{ème} chambre de la Cour des Comptes

Subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogec saint-Louis à Montargis (4 Pages)

**SCI du Château de Montargis
capital variable
RCS Orléans : D 381 506 278 00013 Code NAF 6820 B
Siège social : 3 place du château
B.P 40 234
45202 Montargis Cedex**

Ministère de l'économie des Finances et de la Relance
Monsieur Olivier Dussopt
Ministre délégué chargé des comptes publics
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Montargis le 14 janvier 2021

LRAR N° 1A 169 171 9004 8

Objet : subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogec saint-Louis à Montargis

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier dans l'espoir qu'il vous sera remis, que vous aurez le temps de le lire et recevoir une réponse de votre part.

Nous avons informé la Chambre régionale des comptes du Centre Val de Loire en 2013 des turpitudes de notre ancien locataire, l'ogec saint-Louis de Montargis (Loiret), gestionnaire d'un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat, qui a obtenu de 2002 à 2014 des subventions d'investissements pour 1,3 M€ de la part du Conseil départemental du Loiret et de la Région Centre Val de Loire en présentant de fausses délibérations de notre société pour les obtenir tout en se prétendant propriétaire et en usurpant notre signature.

C'est la direction financière du Conseil départemental du Loiret qui, en novembre 2012 nous interrogea sur les faits que l'ogec avait pris pour habitude de présenter de trois baux ayant trois propriétaires mais réunis en un seul bail et un seul propriétaire, notre société !!

Nous avons porté plainte auprès de M. le Procureur de la République à Montargis, et informé la Chambre régionale des comptes ainsi que le Rectorat. En raison du caractère catholique certainement et la perception que notre société était un empêchement de tourner en rond, l'ogec saint-Louis bénéficia d'un non-lieu ; Notre société fit appel. La chambre d'accusation de la Cour d'appel d'Orléans a reconnu qu'il avait « altéré la vérité » mais à juger que les contrats (conformes à la Loi de 1994) n'étaient pas valables juridiquement et donc a confirmé le non-lieu. Ces mêmes collectivités ont suspendu leurs aides et le Conseil départemental, quant à lui, les a suspendues pour tous les ogec du département du Loiret.

Monsieur le Ministre:

Subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogec saint-Louis à Montargis (4 Pages)

- 1- Comment est-il possible que cet Ogec bénéficie toujours de la Loi Debré alors qu'il a fraudé l'Etat et l'a trompé l'Etat de 2002 à 2014?
- 2- Comment se fait-il que cet ogec puisse être encore sous contrat d'association avec l'Etat alors que son primaire et son collègue ne dispose pas et depuis plus de 5 ans de 24 élèves par classe, 12 en moyenne par classe ! et qu'il en est de même pour son collègue d'enseignement général et son école professionnelle (100 élèves) ?
- 3- Comment se fait-il que cet Ogecreconnu par le rectorat comme devant être fermé, propos tenus par sa représentante le 16 octobre 2016 devant M. le Préfet du Loiret et nous-même affirmant que le placement des élèves dans le public montargois ne pose aucun problème, ne puisse fonctionner sous la Loi Debré alors que l'Etat et l'Education nationale ont de gros besoins et qu'il a fraudé.

Par ailleurs ses bilans sont faux et malgré les décisions de la CADA ils ne sont toujours pas publiés au J.O.

Nous hésitons à porter plainte pour les 415K€ que cet ogec a comme dette vis-à-vis de notre société après l'aventure au pénal relative aux subventions. Sachez aussi que furieux de nos recours cet ogec a cessé de payer son loyer alors que nous avons dû en tant que propriétaire faire des travaux et les financer pour partie sur emprunt. En faisant cela il savait qu'il obligeait la banque, le Crédit Mutuelle de France à saisir, ce qu'il a fait. Notre propriété fut en partie saisie et vendue aux enchères le 29 octobre dernier. Qui a acheté ? La Fondation Culture et promotion, organisme du diocèse d'Orléans qui gère des biens immobiliers pour l'enseignement catholique dans le Loiret et dans l'Eure et Loir, lui-même co-uteur des faux !!!.

Une vérification sur les loyers conduite par votre administration nous a permis de savoir que cet ogec avait provisionné les loyers qu'il ne nous avait pas versé sciemment !!!

Dans l'attente de votre réponse et restant à la disposition de vos services, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute et très respectueuse considération.

Fonds de dotation château royal de Montargis, gérant
p/o Jean Fournier

PJ : Copie du courrier adressé à M. le Président de la 3^{ème} chambre de la Cour des Comptes

Subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogec saint-Louis à Montargis (4 Pages)

**SCI du Château de Montargis
capital variable
RCS Orléans : D 381 506 278 00013 Code NAF 6820 B
Siège social : 3 place du château
B.P 40 234
45202 Montargis Cedex**

Ministère de l'économie des Finances et de la Relance
Monsieur Bruno Le Maire
Ministre
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Montargis le 14 janvier 2021

LRAR N° 1A 169 171 9005 5

Objet : subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogecsaint-Louis à Montargis

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier dans l'espoir qu'il vous sera remis, que vous aurez le temps de le lire malgré ces temps très difficiles et recevoir une réponse de votre part.

Nous avons informé la Chambre régionale des comptes du Centre Val de Loire en 2013 des turpitudes de notre ancien locataire, l'ogecsaint-Louis de Montargis (Loiret), gestionnaire d'un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat, qui a obtenu de 2002 à 2014 des subventions d'investissements pour 1,3 M€ de la part du Conseil départemental du Loiret et de la Région Centre Val de Loire en présentant de fausses délibérations de notre société pour les obtenir tout en se prétendant propriétaire et en usurpant notre signature (faux, usage de faux et usurpation de signature).

C'est la direction financière du Conseil départemental du Loiret qui, en novembre 2012 nous interrogea sur les faits que l'ogecavait pris pour habitude de lui présenter trois baux ayant trois propriétaires mais réunis in fine en un seul bail et un seul propriétaire, notre société !!

Nous avons porté plainte auprès de M. le Procureur de la République à Montargis, et informé la Chambre régionale des comptes ainsi que le Rectorat. En raison du caractère catholique certainement et la perception que notre société était un empêcheur de tourner en rond, l'ogecsaint-Louis bénéficia d'un non-lieu ; Notre société fit appel. La chambre d'accusation de la Cour d'appel d'Orléans a reconnu qu'il avait « altéré la vérité » mais à juger que les contrats (conformes à la Loi de 1994) n'étaient pas valables juridiquement et donc a confirmé le non-lieu. Ces mêmes collectivités ont suspendu leurs aides et le Conseil départemental, quant à lui, les a suspendues pour tous les ogec du département du Loiret.

Subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogec saint-Louis à Montargis (4 Pages)

Monsieur le Ministre en ces temps difficiles que vous gérez :

- 1- Comment est-il possible que cet Ogec bénéficie toujours de la Loi Debré alors qu'il a fraudé l'Etat et a trompé l'Etat de 2002 à 2014 pour un montant de 1,3 M€?
- 2- Comment se fait-il que cet ogec puisse être encore sous contrat d'association avec l'Etat alors que son primaire et son collègue ne disposent pas et depuis plus de 5 ans de 24 élèves par classe, 12 en moyenne! et son école professionnelle (100 élèves) idem?
- 3- Comment se fait-il que cet Ogec reconnu par le rectorat comme devant être fermé, propos tenus par sa représentante le 16 octobre 2016 devant M. le Préfet du Loiret et nous-même affirmant que le placement de ses élèves dans le public montargois ne pose aucun problème, existe encore et puisse fonctionner sous la Loi Debré alors qu'il a fraudé.

Par ailleurs ses bilans sont faux et malgré les décisions de la CADA ils ne sont toujours pas publiés au J.O.

Nous hésitons à porter plainte pour les 415K€ que cet ogec a comme dette vis-à-vis de notre société après l'aventure au pénal relative aux subventions. Sachez aussi que furieux de nos recours cet ogec a cessé de payer son loyer alors que nous avons dû en tant que propriétaire faire des travaux et les financer pour partie sur emprunt. En faisant cela il savait qu'il obligeait la banque, le Crédit Mutuel de France à saisir, ce qu'il a fait. Notre propriété fut en partie saisie et vendue aux enchères le 29 octobre dernier. Qui a acheté ? La Fondation Culture et promotion, organisme du diocèse d'Orléans qui gère des biens immobiliers pour l'enseignement catholique dans le Loiret et dans l'Eure et Loir, lui-même co-auteur des faux !!!

Une vérification sur les loyers conduite par votre administration nous a permis de savoir que cet ogec avait provisionné les loyers qu'il ne nous avait pas versés sciemment !!!

Dans l'attente de votre réponse et restant à la disposition de vos services, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute et très respectueuse considération.

Fonds de dotation château royal de Montargis, gérant
p/o Jean Fournier

PJ : Copie du courrier adressé à M. le Président de la 3^{ème} chambre de la Cour des Comptes

Subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogec saint-Louis à Montargis (4 Pages)

SCI du Château de Montargis
capital variable
RCS Orléans : D 381 506 278 00013 Code NAF 6820 B
contact@scichateaudemontargis.fr
Siège social : 3 place du château
B.P 40 234
45202 Montargis Cedex

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre
Ministère de l'éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

LRAR N° 1A 169 295 2940 9

Objet :Ogec Saint-Louis de Montargis c/c SCI du château de Montargis

Monsieur le Ministre ;

Nous attirons respectueusement à nouveau votre attention sur l'ogec saint-Louis à Montargis, notre ancien locataire, qui bénéficie encore d'un contrat d'association avec l'Etat (Loi Debré).

Cet ogec a commis l'irréparable quand bien même la Chambre d'accusation de la Cour d'appel d'Orléans a estimé qu'ils s'agissait « d'altération à la vérité » les faux, les usages de faux, l'usurpation d'identité et de signature pour obtenir 1,3M€ de subventions d'investissements (Lois Astier et Falloux) accordées par le Conseil départemental du Loiret et la Région Centre Val de Loire de 2002 à 2014 affirmant dans ses dossiers de demandes que notre société se portait caution de ces subventions. Cet ogec présente des faux bilans bien que chaque année son commissaire aux comptes, M. Benoist Desbois du cabinet Orcom, demande la situation des comptes de l'ogec saint Louis dans les livres de la SCI et que nous ne retrouvons pas dans ses comptes.

Comment cet ogec, sanctionné par les parents d'élèves qui le déserte, sanctionné par les collectivités locales qui ne versent plus de subventions d'investissements, puisse bénéficier encore de la Loi Debré ayant trompé l'Etat alors que ses effectifs en janvier 2021 sont inférieurs par classe au minimum requis par votre ministère et qui sont les suivants :

Maternelle : 15

Primaire : 64

Collège : 124 avec deux classes par niveau

Subventions illicites obtenues par notre locataire l'ogec saint-Louis à Montargis (4 Pages)

Professionnel (restauration et hôtellerie) : 92 élèves

Pour votre information, les propos tenus par la représentante du rectorat d'Orléans-Tours en Préfecture du Loiret le 16 octobre 2016 précisait que compte tenu des effectifs de cet établissement ses élèves ne surchargeraient pas l'enseignement public en montargois ni celui de la Région Centre pour l'école hôtelière et **qu'il devait fermer**.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre l'expression de notre très haute et très respectueuse considération.

Fonds de dotation château royal de Montargis, gérant

p/o Jean Fournier